

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>		<p align="center">Observatoire photographique des paysages (OPP) de l'archipel Guadeloupe</p>
<p>Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité</p>	<p>Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie</p>	<p align="center">Compte-rendu du comité de pilotage du 2 octobre 2015</p>
<p>Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe DéAL Guadeloupe BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex Tél : 05 90 99 43 43 - Fax : 05 90 99 46 47</p> <p>Service Aménagement du Territoire et Organisation du Littoral (ATOL)</p> <p>Rédigé par : Boris Dobrychine Validé par : Jean-Pierre Arnaud</p>		<p>Participants : Laurent CONDOMINES, Jean-Pierre ARNAUD, Nady VIAL-CABRERA, Boris DOBRYCHINE (DEAL), Yolande GUYOTON (paysagiste-conseil de l'Etat), Aline Hannouz (architecte-conseil de l'Etat), Chantal NANHOU (Conseil Régional), Emmanuel BRIANT (Caraïbes Paysages), Pierre COQUELET (DAC), Jean-Christophe ROBIN (association des urbanistes), Daniel SILVESTRE (Parc National), Christelle GILLES (Association des maires), Ingrid DUMIRIER (Archives Départementales)</p> <p>Excusés : Marguerite JOYAU (Conseil Régional), Didier-Laurent AUBERT (DAAF), Jack SAINCILY (CAUE), Erick HALLEY (CROAG), Eloise INGADASSAMY (Conseil Départemental), Sandra VISCARD (commune des Abymes), Gilbert LOUIS (paysagiste)</p>

Documents diffusés :

- Diaporama présenté en séance (joint à ce compte rendu)
- Projet de cahier des charges (version initiale par mail du 16/09/15, version amendée à valider jointe à ce compte rendu)
- Tableau des points de débat proposés pour la constitution d'un cahier des charges partagé (mail du 16/09/15).

Ordre du jour proposé :

- Point sur le calendrier de la démarche
- Retour sur les conclusions du copil du 21 avril
- Débats et arbitrages sur le projet de cahier des charges
- Informations sur le copil 3

Rappel du contexte

Cette réunion est la deuxième du comité de pilotage constitué pour la création d'un observatoire photographique des paysages (OPP) en Guadeloupe.

Les objectifs et attendus du dispositif ont été présentés lors du premier copil (21 avril 2015) sur la base des éléments issus du [guide méthodologique](#) édité par le ministère de l'écologie, qu'il s'agit d'adapter aux spécificités et besoins particuliers des territoires de l'archipel.

Un OPP permet de répondre aux engagements des pays signataires de la convention européenne du paysage : identifier les paysages, analyser leurs caractéristiques, décrire les pressions qui les modifient, suivre leurs transformations.

Cet outil, dont la réalisation sera confiée à un photographe professionnel, est complémentaire à l'atlas des paysages édité en 2013. Son principe consiste à photographier un même point de vue à intervalles de temps réguliers afin d'évaluer l'impact des évolutions naturelles, des activités humaines et des politiques publiques sur les paysages. Il constitue ainsi un outil de sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire et de la population.

L'objectif est de mobiliser l'année 2015 pour affiner la préparation du projet avec les membres du copil : s'approprier et adapter les points de méthode, disposer d'un cahier des charges partagé (amélioration du document initial rédigé pour l'appel d'offres 2014), identifier les ressources (bibliographiques, photographies anciennes...) et organiser un déplacement collectif sur le terrain.

Calendrier

Le calendrier de la démarche reste le même que celui présenté lors du 1er copil, visant un démarrage de la mission du photographe en avril 2016 :

- **2015** :
 - 3 copil préparatoires permettant de construire des premiers échanges entre les participants et développer une culture commune autour de cette démarche, ainsi que de définir la prestation du photographe qui sera retenu ;
 - dialogue de gestion avec le ministère de l'écologie pour négocier l'inscription au budget 2016 des crédits nécessaires ;
- **Janvier / mars 2016** : appel d'offre et choix du photographe ;
- **Avril / mai 2016** : phase 1 (documentation, échanges sur les typologies, journées de terrain) ;
- **Juin / décembre 2016** : phase 2 (constitution de l'itinéraire photographique) ;
- **Janvier / mars 2017** : phase 3 (restitution et perspectives) ;
- **1er semestre 2018** : phase 4 (conditionnelle, reconduction photographique et restitution).

Au-delà, l'outil est appelé à vivre et se développer de façon partenariale, selon les rythmes définis pour ses campagnes de reconduction, qui seront entre-coupées par des processus d'analyses des évolutions et appuyées par des travaux de valorisation et de diffusion aux formats variés.

Retour sur le copil du 21 avril

L'objectif du 1er copil était de partager le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche, en présentant les objectifs poursuivis par la création d'un OPP en Guadeloupe, les fondements méthodologiques développés par l'expérience des autres territoires et formalisés par le ministère de l'écologie, l'intérêt de la formulation d'enjeux qui seront suggérés au photographe, la déclinaison du profil du prestataire recherché et enfin les modalités de partenariat envisagé à travers notamment la mise en place du copil.

Il a également été illustré ce que pourrait offrir concrètement le développement d'un tel outil, en visualisant certains clichés issus d'autres observatoires, ou encore comment certains acteurs avaient réussi à valoriser et partager leurs résultats avec la population notamment.

La séance s'est conclue par des travaux en petits groupes, dont l'objectif était d'enrichir la liste des enjeux paysagers, le résultat ayant été intégré au projet de cahier des charges sous forme de thésaurus.

D'autres sujets ont émergé à l'occasion des échanges développés, portant notamment sur le nombre de clichés de l'itinéraire, les prises de vue depuis la mer et en aérien, ou encore sur le format des épreuves, sujet sur lequel la représentante du service des archives départementales a livré dans le cadre du 2e copil le résultat de ses recherches.

Assistance à maîtrise d'ouvrage et phase de négociation

Le copil est informé que la DEAL va proposer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux BE Caraïbes Paysages et Atelier d'urbanisme C2R. L'idée est de s'appuyer sur des compétences locales en paysage et en aménagement ainsi que mobiliser leurs connaissances du territoire afin d'accompagner de façon ponctuelle et définie les grandes étapes de création de l'observatoire :

- contribution à l'animation du 3e copil qui sera organisé sur le terrain et estampillé « journée du paysage » ;
- association au processus de choix du photographe dans le cadre du marché à procédure adaptée initié ;
- préparation et accompagnement des 5 journées de terrain destinées à favoriser l'approche par le photographe des enjeux du territoire et du contexte patrimonial de la Guadeloupe ;
- participation au choix des points de vue de l'itinéraire ;
- rédaction d'articles sur les enjeux paysagers et urbains détectés par le photographe.

La DEAL soumettra au Conseil Régional une demande pour examiner la possibilité d'assurer une partie de la maîtrise d'ouvrage des actions identifiées.

Par ailleurs, dans le cadre de la sélection des photographes, il est proposé de compléter le règlement initial du cahier des charges par une phase de négociation qui sera engagée le cas échéant avec les meilleures offres identifiées suite à l'application des critères de jugement. En cas de besoin, ce processus permettra de questionner les candidats sur les points à clarifier ou d'améliorer le contenu de leur offre. Les formes retenues sont présentées dans l'article 13.10 du cahier des charges (correspondance écrite et / ou entretiens).

Débats et arbitrages sur le projet de cahier des charges

L'objectif de la réflexion proposée était d'échanger afin d'élaborer un cahier des charges partagé par les membres du copil.

Les discussions ont porté sur les 18 points de débat identifiés sur la base du document rédigé pour l'appel d'offres avorté en 2014, actualisé au niveau du calendrier et par l'intégration des travaux réalisés en groupe lors du 1er copil.

La méthodologie développée en séance était organisée en une présentation pour chacun des sujets de l'option qui avait été retenue en 2014, du développement des arguments qui avaient conduit à ces choix, d'un temps de débat ouvert permettant à chacun des membres d'exprimer ses observations avant de conclure sur les propositions retenues.

Les membres du copil saisis en amont (tableau listant les points de débat) n'ont pas suggéré de points complémentaires aux 18 identifiés.

- **Point de débat n°1 : nom de l'OPP**

Option 2014 : « Observatoire Photographique des Paysages de l'archipel Guadeloupe »

Arguments : L'observatoire a bien vocation à porter sur l'ensemble des composantes de l'archipel, en excluant toutefois les îles du nord, sachant qu'une sensibilisation de ces 2 territoires pourra être réalisée afin de les inciter à développer sur leur espace une démarche du même type. Le nom de l'observatoire doit donc refléter notamment son emprise géographique.

Objets du débat : autres propositions ?

Décision du copil : l'option 2014 est confirmée, faisant écho notamment à l'intitulé de l'atlas des paysages et du lien de complémentarité qui doit exister entre les deux démarches.

- **Point de débat n°2 : Suggestion des thèmes, enjeux et sites**
(p.12 à 13, article 6.5, et p.28 à 40, annexe n°5 thésaurus du cahier des charges)

Option 2014 : complétée par les travaux du 1er copil. 4 thèmes, 20 grands enjeux détaillés par près de 60 enjeux et illustrés de façon non exhaustive par un certain nombre de sites géographiques, le tout formant un thésaurus (annexe 5 du cahier des charges).

Arguments : Dresser 2 listes qui seront proposées au photographe : celle des questions qui se posent sur le territoire (les enjeux paysagers) et celle des lieux qui posent question. Intérêt à mettre sous observation des problématiques paysagères plutôt que des programmes bien identifiés ou des projets d'aménagement.

Objets du débat : compléments à apporter, pertinence de l'approche ?

Décision du copil : la définition des thèmes et des enjeux est le fruit d'une synthèse de différents documents disponibles (atlas des paysages, schéma d'aménagement régional, études thématiques), complétée par les propositions des membres du copil. Ils sont considérés comme suffisamment précis et d'intérêt pour être portés à l'attention du photographe. Au contraire de la liste des sites proposés, réalisée en séance et sans recul, qui peut venir fausser l'approche attendue du photographe (méthode d'investigation artistique personnelle, regard extérieur et détaché).

Le copil propose ainsi de ne conserver dans le thésaurus que la partie relative aux enjeux et thèmes et de supprimer celle des sites géographiques. La présentation sous forme de liste est maintenue et doit être complétée quand cela est nécessaire par une explication littérale.

- **Point de débat n°3 : Nombre de points de vue de l'itinéraire photographique**
(p.9, article 6.3)

Option 2014 : 130 clichés initiaux pré-sélectionnés par le photographe, 100 retenus par le copil, dont entre 40 et 60 constituant les points de vue initiaux et entre 60 et 40 les points de vue supplémentaires (gardés en réserve). Le marché prévoit une 2e campagne et commande complémentaire à l'unité au cas où la pré-sélection soit insuffisante ou si besoin de différencier les saisons (2e campagne : 30 clichés).

Arguments : Nombre contraint de clichés car l'OPP doit rendre compte de la perception globale des paysages, en donnant à voir l'essentiel et en saisissant la réalité des territoires observés. Il ne pourra pas tout montrer, pour des questions de maîtrise financière et de gestion dans le temps du niveau qualitatif et quantitatif des données collectées.

Objets du débat : définir le bon niveau quantitatif : à augmenter pour les clichés pré-sélectionnés et retenus ?
Modification de la répartition entre points de vue initiaux et points de vue supplémentaires ?

Décision du copil : de façon à adapter la quantification initiale issue de la méthodologie nationale au contexte des territoires de la Guadeloupe, dont la richesse et la diversité des paysages est importante (plus que dans d'autres régions de métropole ?) et tout en gardant à l'esprit les contraintes de gestion financière et technique, le copil retient la proposition suivante :

- 90 points de vue initiaux au lieu de 60,
- avec 10 voire 40 points en réserve si l'on tient compte des 130 clichés qui seront proposés par le photographe.

- **Point de débat n°4 : Règle de répartition géographique**
(p.11, article 6.4)

Option 2014 : 1 prise de vue à minima par unité paysagère définie par l'atlas des paysages, croisée avec 1 prise de vue à minima par commune

Arguments : Représentativité de chaque échelon

Objets du débat : Intérêt partagé ? Revoir la quantification ?

Décision du copil : règle validée. L'analyse effectuée par E.Brillant (Caraïbes Paysages) sur la notion de croisement a cependant permis de faire évoluer la rédaction en dissociant les deux entités géographiques.

- **Point de débat n°5 : Règle de répartition par enjeux**
(p.12, article 6.5)

Option 2014 : Règle non prévue par le document de 2014. Macro enjeux et enjeux de territoire définis dans le cahier des charges par le thésaurus. Les macro enjeux doivent être largement illustrés (pas de contrainte quantitative). Les 20 enjeux définis doivent être illustrés par 1 photo minimum.

Arguments : Représentativité de chaque enjeu pour suivi des évolutions et de l'impact des politiques publiques mises en œuvre. Liberté laissée au photographe.

Objets du débat : Intérêt partagé ? Revoir la quantification ?

Décision du copil : règle validée.

- **Point de débat n°6 : Règle de répartition par politique publique**
(p.11, article 6.4)

Option 2014 : Règle non prévue par le document de 2014. Livrer des points de vue minimum par outils : plans de paysages (2), sites classés (1), sites classés en projet (2), opération grand site (1).

Arguments : Suivi des enjeux portés par la politique des paysages

Objets du débat : Intérêt partagé ? Revoir la quantification ?

Décision du copil : règle validée et complétée par la prise en compte des politiques culturelles : illustrées 1 fois pour 2 bâtis protégés au titre des **monuments historiques** pris dans leur contexte environnant ; 1 fois pour un **label** culturel (jardin remarquable, ville d'art et d'histoire).

- **Point de débat n°7 : Format des épreuves livrées**
(p.16, article 8)

Option 2014 : 3 exemplaires de chacun des **tirages de travail** (24x30 cm), des **fichiers numérisés en haute définition** (format TIFF, 7200x4800 pixels soit 100 Mo) et des **tirages d'auteur** (40x50 cm) pour les prises de vue des points de vue initiaux retenus.

Arguments : faciliter la manipulation et l'archivage, permettre la production de tirages de qualité professionnelle et notamment pour des formats d'exposition (60 cm dans sa plus grande dimension)

Objets du débat : préconisations complémentaires ?

Décision du copil : les recherches effectuées par I.Dumirier du service des archives départementales présentées en séance valident le format TIFF sollicité, qui correspond au format de préservation des fichiers numériques par excellence. Il offre par ailleurs un certain nombre d'avantages : pérennité et facilité de traitement pour la diffusion et la migration, possibilité d'enregistrer sans compression, possibilité d'enregistrer des métadonnées. Il nécessite cependant d'être converti pour la diffusion et présente l'inconvénient d'un poids important.

Les archives départementales recommandent en outre de compléter par une copie des fichiers en format JPEG (résolution de 300 dpi), qui permettra de faciliter l'utilisation des fichiers en termes de diffusion et d'impression ainsi que d'éviter les manipulations de conversion.

Enfin, dans le cadre de la gestion du fonds photographique qui sera acquis, l'importance du nommage des fichiers a été mise en avant (pris en compte dans les orientations du cahier des charges, cf. annexe 2) ainsi que l'attention qui doit être donnée aux supports de sauvegarde (idéalement 2 sauvegardes sur 2 types de supports différents).

- **Point de débat n°8 : Documentation des photographies**
(p.10, article 6.3)

Option 2014 : **Identification** (indexation, date et heure, nom photographe), **carnet de route** (carte, coordonnées GPS, caractéristiques de l'appareil, marquage au sol), **Grille d'appréciation** (localisation géographique selon règles de répartition, thèmes et enjeux identifiés par le copil, commentaires du photographe, raisons de l'acceptation ou du refus), **grille d'analyse** (indicateurs politiques publiques, références bibliographiques, liens vers bases de données complémentaires, commentaires reconduction, analyses comparaisons).

Arguments : Méthodologie nationale. Il s'agit de conserver la mémoire des arguments qui ont guidé les choix, favoriser les reconductions et permettre l'analyse des évolutions.

Objets du débat : préconisations complémentaires ?

Décision du copil : composants de la documentation validés. Informations sur les conditions météorologiques lors de la prise de vue à rajouter.

- **Point de débat n°9 : Repérage des points de vue**
(p.10, article 6.3)

Option 2014 : propositions à établir par le photographe et mise en œuvre de la solution retenue.

Arguments : aider à la localisation des prises de vue pour les phases de re-photographie (marquage au sol, implantation de piquets, borne, visée sur des éléments stables du paysage, photographie de l'installation...) en plus des éléments contenus dans le carnet de route.

Objets du débat : préconisations complémentaires ?

Décision du copil : approche du cahier des charges validée.

- **Point de débat n°10 : Mobilisation de photographies anciennes**
(p.10, article 6.3)

Option 2014 : Sélection d'images sur lesquelles pourraient s'appuyer le photographe à partir de différentes sources (DAC, archives départementales, atlas des paysages...).

Arguments : Profondeur historique de 5 points de vue à minima

Objets du débat : Intérêt partagé ? structure(s) volontaire(s) pour effectuer la sélection (qui doit être disponible pour le lancement, soit fin 1er trimestre 2016) ? Imposer au photographe la livraison minimale de 5 prises de vue correspondant à des clichés anciens ?

Décision du copil : le copil marque son intérêt pour cette approche et valide le niveau quantitatif proposé. La DEAL prendra l'attache du service des archives départementales pour explorer le fonds de clichés et cartes postales anciens. La mobilisation d'un historien pourrait venir appuyer l'analyse de la comparaison qui sera effectuée à l'occasion d'une mission ultérieure.

- **Point de débat n°11 : Ambiances sonores (tranche conditionnelle)**
(p.10, article 6.3)

Option 2014 : Illustrer un maximum de 5 sites par l'ambiance sonore qui les caractérise (milieu urbain, milieu forestier, milieu aquatique, bruits du quotidien, d'événements...).

Arguments : complément à la documentation des points de vue retenus. Tranche conditionnelle pour maîtrise du budget et vérifier la faisabilité technique (offres reçues en 2014 le permettaient à un faible coût).

Objets du débat : Intérêt partagé ? Revoir la quantification ?

Décision du copil : le copil valide cette option, en la faisant évoluer à un nombre maximum de 10 sites concernés (au lieu de 5) et en proposant d'indiquer un temps minimum de prise de son (1 minute).

- **Point de débat n°12 : Prises de vue dos à la mer**
(p.12, article 6.4)

Option 2014 : Indication du cahier des charges, pas de contrainte quantitative. A réaliser depuis un ponton, un îlet ou une avancée de terre...

Arguments : prise en compte du contexte insulaire du territoire. Objectif, pour certains secteurs les plus fragiles d'offrir le recul nécessaire au suivi des enjeux paysagers peu visibles à l'intérieur des terres ou de livrer des perceptions plus globales des interactions qui se produisent sur le littoral et avec son arrière plan.

Objets du débat : Intérêt partagé ? Secteurs à préciser (Basse-Terre, Petit Cul-de-Sac-Marin, Grand Cul de Sac Marin, St Anne et St François...)

Décision du copil : point validé par le copil, qui estime cette approche fondamentale et nécessaire dans le contexte archipélagique de la Guadeloupe.

- **Point de débat n°13 : Prises de vue depuis la mer (tranche conditionnelle)**
(p.12, article 6.4)

Option 2014 : 10 points de vue maximum, réalisés sur une embarcation (privée ou navette inter îles). Modalités techniques à expliciter dans l'offre des candidats, dans le but d'en définir leur faisabilité dans le cadre des objectifs de l'observatoire (reconduction, géolocalisation, matériel photographique utilisé...).

Arguments : prise en compte du contexte insulaire du territoire. Saisir les enjeux qui n'auraient pas pu l'être par les vues effectuées dos à la mer. Tranche conditionnelle pour maîtrise du budget (offres 2014 incluant cette action ne montraient pas d'obstacle majeur à leur réalisation).

Objets du débat : Intérêt partagé ? Revoir la quantification ?

Décision du copil : point validé par le copil, qui estime cette approche fondamentale et nécessaire dans le contexte archipélagique de la Guadeloupe. Le mécénat peut être mobilisé pour obtenir des financements complémentaires.

- **Point de débat n°14 : Prises de vue aériennes**

Option 2014 : Pas intégrées au CC 2014

Arguments : définition paysage convention européenne (remis en cause par entrée principale de l'île par avion), technique spécifique, maîtrise des coûts, développement et accessibilité technique des drones, présence de reliefs qui peuvent permettre des vues en hauteur.

Objets du débat : Prises de vue par drone à intégrer au marché ou à laisser hors marché ? Réaliser un mini observatoire au pas de temps et financement propres ?

Décision du copil : l'appel d'offre n'intégrera pas cette option de prise de vues aériennes, reprenant les arguments développés. L'intérêt de cette approche du paysage pourra cependant conduire à la constitution d'un autre observatoire différencié.

- **Point de débat n°15 : Prises de vue sous marines**

Option 2014 : Pas intégrées au CC 2014

Arguments : définition paysage convention européenne (remis en cause par pratique PMT et existence de sentiers sous marins), technique spécifique, maîtrise des coûts

Objets du débat : A intégrer au marché ou à laisser hors marché ? Réaliser un mini observatoire au pas de temps et financement propres ?

Décision du copil : option non retenue, liée à la difficulté et au coût des prises de vue sous marines, qui nécessiteraient un matériel et un photographe spécifiques et différents de ceux utilisés pour les prises de vue terrestres. Par ailleurs, ce projet déjà imaginé par nos collègues qui s'occupent des missions de biodiversité marine pourrait être développé par l'agence des aires marines protégées.

- **Point de débat n°16 : Phasage de la mission**
(p.14 à 16, article 7)

Option 2014 (périodes réactualisées en 2015) : Ph1 : Documentation et identification des typologies (1 mois, av./mai 16) ; ph2 : constitution de l'itinéraire (3 mois, juin / déc. 16) ; ph3 : restitution (3 mois, janv. / mars 17) ; ph4 (tr. Cond.) : reconduction (3 mois, 1er semestre 2018).

Arguments : Périodes définies pour la réalisation des actions, calendrier précis à fournir par le photographe retenu, les dates contractuelles correspondent à celles des mois de chaque fin de phases.

Objets du débat : Compléments, observations ? Nombre de copil suffisant ? Période juin / décembre favorable pour prises de vue (conditions météo...) ?

Décision du copil : propositions validées.

- **Point de débat n°17 : Phase de reconduction**
(p.15, article 7)

Option 2014 : intégrée sous forme de tranche conditionnelle, méthodologie du protocole national visant à faciliter le travail de comparaison.

Arguments : Maîtrise des coûts (les meilleures offres reçues en 2014 permettait sa réalisation dans le cadre du budget). Assurance de bénéficier pour la première reconduction de l'expérience du photographe initial. Notion de pas de temps pertinente à définir (le calendrier prévoit de l'initier dans le courant du 1er semestre 2018, soit environ 1 an après la production des clichés initiaux). Les changements peuvent pour certains enjeux être très rapides. Important également de garder un rythme régulier entre les reconductions pour avoir des meilleures données d'analyse. La première reconduction sera décisive, elle permettra notamment de mesurer le rythme à envisager en mode croisière (1an, 2 ans, 4 ans ou +), voir une reconduction différenciée en analysant notamment la part des sites pour laquelle l'évolution constatée serait plus rapide que d'autres.

Objets du débat : Compléments ?

Décision du copil : point validé. Certains points de vue pourront être reconduits selon des saisons différentes pour tenir compte des impacts sur les paysages (carême / hivernage, culture canne à sucre).

- **Point de débat n°18 : Valorisation de l'OPP**
(p.15, article 7)

Option 2014 : Note sur les perspectives demandée au photographe, la mission ne porte pas sur la mise en œuvre des solutions de valorisation (site internet, publication, expo...) qui seront à engager.

Arguments : Se donner du temps pour réflexions et possibilités à venir (site commun avec celui de l'atlas des paysages, site développé par le ministère de l'écologie...).

Objets du débat : Rajouter frais de participation du photographe à des conférences, interventions publiques ou événements de valorisation... ?

Décision du copil : Approche validée, hormis le rajout de frais liés aux interventions publiques, la DAC proposant de financer cet axe le moment venu.

Le projet de cahier des charges amendé par les suggestions et propositions débattues en séance est joint à ce compte rendu, pour validation et observations complémentaires éventuelles des membres du comité de pilotage.

Comité de pilotage n°3

Dans l'objectif de compléter l'approche partagée de la notion de paysage entre les membres du comité de pilotage, il est proposé d'organiser ce troisième et dernier comité préparatoire sous la forme d'une journée de terrain permettant d'effectuer des **lectures paysagères collectives** autour des notions de sens et valeurs des paysages.

ESTAMPILLÉE Journée régionale des paysages, elle sera élargie à tous les acteurs du paysage et de l'aménagement du territoire, avec priorité d'inscription aux membres du comité OPP (nombre de places limité).

Programmée sur différents sites du territoire du Nord Grande-Terre, cette journée conviviale offrira aux participants la possibilité d'échanger et de disposer des clefs principales pour savoir décomposer le paysage, lire ses structures et ses dynamiques, ainsi que de comprendre ses emboîtements d'échelle, ses représentations et ses mutations contemporaines.

Initialement annoncée courant décembre, cette manifestation est reportée au début de l'année 2016 pour des questions d'organisation. Une invitation complète précisant la date exacte (semaine du 1 au 5 février ?) sera adressée aux membres du comité avant la fin 2015.